AR Prefecture
083-218305741-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ZAP de La Farlède

Note de présentation sur la concertation en amont du projet

Porteur de projet

Structure portant le projet :

- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau - 1193, Avenue des Sénès, 83210 Sollies Pont.

Référente intercommunale de l'étude :

- Mme Manel BARGAOUI - Responsable Habitat – Aménagement - m.bargaoui@ccvg.fr - 04.94.33.15.23 / 06.28.43.76.87

Référente communale de l'étude :

- Mme Lysa LE GOUILLOU – Responsable Urbanisme – Grands Projets - Aménagement - l.le-guillou@lafarlede.fr / urbanisme@lafarlede.fr - 04 94 27 85 87 / 07 77 11 93 04

Référent technique de l'étude :

- M. Théo SATTA – Chargé de mission Aménagement Foncier à la Chambre d'Agriculture du Var - theo.satta@var.chambagri.fr - 06 60 86 02 44

Concertation en amont du projet

- ***Le 13 septembre 2022 – COPIL de lancement de l'étude –*** *Présentation aux maires des trois communes engagées dans l'étude, les objectifs ciblés par celle-ci et notamment la création de trois Zones Agricoles Protégées (La Farlède, Solliès-Pont et Solliès-Ville)*

- ***Le 25 octobre 2022 – Mairie de La Farlède :*** *Délibération n°2022/098 du Conseil Municipal validant le principe de création d'une Zone Agricole Protégée.*

AR Prefecture
083-218305141-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

L'étude agricole ainsi que la démarche ZAP ont été présentés à la mairie, aux exploitants et aux propriétaires de friches lors de plusieurs réunions :

- ***Le 07 décembre 2022 – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau – Solliès-Pont :*** <u>Réunion de lancement auprès des exploitants agricoles de la commune :</u>
  - Présentation du diagnostic agricole et de l'analyse du marché foncier de la commune ;
  - Présentation de l'outil ZAP ;
  - Présentation de l'enquête et distribution des questionnaires.

- **Le 28 juin 2023 – Castel de Fies – Solliès-Pont :** réunion de restitution auprès des exploitants agricoles – intervention lors de l'Assemblée Générale de l'AOP de la Figue de Solliès :
  - Rappel du diagnostic agricole et de l'outil ZAP ;
  - Présentation des résultats du questionnaire ;
  - Présentation de la proposition de périmètre de la ZAP.

- **Le 26 septembre 2023 – Mairie de La Farlède** : *<u>Délibération n°2023/128 du Conseil Municipal approuvant le rapport de présentation et le périmètre de la Zone Agricole Protégée</u>.*

- ***03 avril 2024 – Salle des fêtes de Solliès-Pont* : *<u>Réunion d'animation foncière auprès des propriétaires de friches des communes engagées dans la démarche ZAP</u>*** *:*
  - *Présentation de la démarche ZAP engagée*
  - *Présentation des moyens de mise à disposition du foncier agricole*